#### CENTRE-VAL DE LOIRE



# Règlement Circuit Régional Amateur

**CSO** 



### 1. CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser au Comité Régional d'Equitation Centre-Val de Loire par email à centre-val-de-loire@ffe.com avant le 06/10/2024.

### 2. QUALITÉ ET INFRASTRUCTURES

- Superficie de la carrière principale de 4 200m² minimum.
- Pour les organisateurs ayant deux pistes, les épreuves du circuit régional auront lieu obligatoirement sur la piste principale du concours.
- La piste sera équipée d'un chronomètre électronique et d'un afficheur (possibilité de mise à disposition de l'afficheur du CRE CVL sous convention et sous réserve de disponibilité).
- 100 places assises conseillées le long du terrain.
- Superficie du paddock de la piste principale de 1 800m² minimum.
- Terrain de détente garantissant l'intégrité physique des chevaux avec un entretien régulier du paddock durant toutes les épreuves. L'organisateur s'engage à mettre en place les moyens nécessaires pour proposer une piste de qualité. Notamment arrosage et lissage.
- Structure offrant conditions de sécurité et de confort, notamment alimentations en eau, en électricité, et des douches pour les chevaux sur aire stabilisée.
- Parking vans & camions stabilisé
- Boxes disponibles à la location.
- Toilettes obligatoires sur le site, douches pour cavaliers souhaitées.
- Restauration avec repas chaud.
- Un accès internet correct doit être disponible et accessible sur le site du concours.

### 3. OFFICIELS DE COMPÉTITION

**Président de Jury** inscrit sur la liste des « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

**Commissaire au Paddock** inscrit sur la liste des « officiels de compétition » de la FFE de grade National ou supérieur.

**Chef de Piste** inscrit sur la liste des « officiels de compétition » de la FFE de grade Candidat National Elite ou supérieur.

## 4. Programme du concours

Le programme du concours doit être conçu par l'organisateur du concours **puis validé par le** Comité Régional d'Equitation Centre Val de Loire avant publication.

Les épreuves doivent se dérouler prioritairement le Samedi pour l'Amateur 3 Grand Prix et l'Amateur 1 Grand Prix et le Dimanche pour l'Amateur 2 Grand Prix et l'Amateur Elite Grand Prix.

(Déplacement possible sur les jours fériés avec accord écrit du CRECVL).

## **5.** EPREUVES OBLIGATOIRES À PROGRAMMER

- Amateur 3 Grand Prix
- Amateur 2 Grand Prix
- Amateur 1 Grand Prix
- Amateur Elite Grand Prix

Barème pour toutes épreuves : Barème A chrono + barrage chrono <u>ou</u> Super 10 option D <u>ou</u> deux manches avec 25% la deuxième manche.

### Le choix du barème reste libre à l'organisateur du concours.

La technicité des épreuves devra prendre en compte la date de l'étape concernée en fonction du calendrier des échéances nationales. Les organisateurs devront respecter les côtes :

- Moins 5 cm jusqu'au 31 Mai
- Côtes règlementaires des championnats de France Amateur à partir du 1er juin.

Les étapes du circuit régional sont coefficient 2 comme le précise le règlement FFE en vigueur.

#### 6. Finale du circuit régional

Le circuit sera composé de maximum 9 étapes + 1 finale.

Aucune étape ne comptera double dans le calcul des points du classement du circuit régional.

L'étape finale sera programmée à la même date pour les 4 disciplines présentes au circuit régional.

#### 7. Partenaires du circuit régional

Les partenaires du Circuit Régional devront avoir la possibilité d'être physiquement présents sur les étapes, notamment par la mise à disposition d'un emplacement pour toute la durée du concours et par la mise en place de supports de communication sur le site.

#### 8. SELLERIES

Les selleries partenaires du circuit pourront exposer gratuitement sur les étapes du circuit.

### 9. RÉCOMPENSES

Le Comité Régional d'Équitation s'engage à fournir les lots, trophées, plaques et flots aux 3 premiers classés de l'épreuve. L'organisateur du concours devra obligatoirement prévoir des récompenses pour tous les concurrents classés.

En cas d'une épreuve à moins de 3 participants, les lots non utilisés devront être renvoyés au CRE.

Une remise des prix devra être effectuée en annonçant les épreuves et classements du circuit régional amateur Centre-Val de Loire. Les photos des remises des prix seront transmises au CRE la semaine suivant la compétition.

## 10. ANNULATION

En cas d'annulation de l'étape avant la fin de la clôture des engagements,

- L'organisateur propose une nouvelle date au CRECVL.
- Les lots envoyés par le CRE doivent être restitués dans un délai de 2 semaines aux frais de l'organisateur du concours.

En cas d'annulation non justifiée, l'organisateur pourrait être pénalisé dans sa demande d'étape du circuit régional l'année suivante.